Boischatel
De nature exceptionnelle

AVIS PUBLIC

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue à l'Hôtel de ville le 18e jour du mois d'août 2025, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2025-1221

Règlement *modifiant le Règlement numéro 2016-1024 - Régime de retraite des employés municipaux*

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATEL, CE 19 AOÛT 2025

Daniel Boudreault
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 19e jour du mois d'août 2025.

Daniel Boudreault
Greffier

45, RUE BÉDARD
BOISCHATEL (QUÉBEC)
G0A 1H0

TÉL : 418 822 4500
FAX : 418 822 4512

BOISCHATEL.CA
INFO@BOISCHATEL.NET